

mazars

Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume
Plateau
01 BP 3989
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél. : +225 27 20 31 77 00
Fax : +225 27 20 21 02 78
www.mazars.ci



5, Avenue Marchand
Abidjan, Plateau
01 BP 2715 Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél. : +225 27 20 21 11 15
www.ey.com

Sucrivoire, S.A.

**Attestation des Commissaires aux Comptes sur
le tableau d'activités et de résultat et le rapport
d'activité semestriel**

Période allant du 1er janvier au 30 juin 2022

SUCRIVOIRE

Société Anonyme

Treichville, Boulevard du port
01 BP 8484
Abidjan 01
Côte d'Ivoire

Attestation des Commissaires aux Comptes sur le tableau d'activités et de résultat et le rapport d'activité semestriel

**(Article 849 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit
des Sociétés Commerciales et du GIE)**

Arrêté semestriel au 30 juin 2022

Attes. Co CAC 606-11-2022/ZK/GAJ

Aux actionnaires de SUCRIVOIRE, S.A.,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en application des dispositions prévues à l'article 849 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique (GIE), nous avons effectué l'examen limité du tableau d'activités et de résultat et du rapport d'activité semestriel de la société SUCRIVOIRE, S.A., couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation du tableau d'activités et de résultat et du rapport d'activité semestriel conformément aux dispositions des articles 850 et 851 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE et de la Circulaire n° 004-2010 relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA du 20 avril 2010 émise par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) de l'Union Monétaire Ouest-Africaine (UMOA).

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ce tableau d'activités et de résultat et le rapport d'activité semestriel sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité du tableau d'activités et de résultat et du rapport semestriel consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et conformément aux dispositions du Règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenues dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit. Nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que le tableau d'activités et de résultat et le rapport semestriel ci-joints n'ont pas été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux dispositions des articles 850 et 851 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE et de la Circulaire n° 004-2010 relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA du 20 avril 2010 émise par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) de l'Union Monétaire Ouest-Africaine (UMOA).

Autre information

En application de la loi, nous vous signalons que Contrairement aux dispositions de l'article 849 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, Sucrivoire, S.A. n'a pas publié dans un journal habilité à recevoir des annonces légales son tableau d'activités et de résultat et son rapport semestriel dans les quatre (04) mois qui ont suivi la fin du premier semestre de l'exercice 2022.

Les Commissaires aux Comptes

Abidjan, le 09 Décembre 2022

Mazars Côte d'Ivoire, S.A.



Zana KONÉ
Expert-Comptable Diplômé
Associé

Ernst & Young, S.A.



Anielle-Inès SÉRI BAMBA
Expert-Comptable Diplômée
Associée